L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 78 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MERCREDI MATIN, 31 DECEMBRE.

Affaire Bazaine.

LE DÉNOUEMENT.

Voici la lettre que M. le maréchal Bazaine a adressée hier à M. Lachaud, lettre par laquelle il refusait de se pourvoir:

Mon cher et valeureux défenseur.

Avant l'heure suprême, je veux vous remercier de toute mon âme des efforts héroïques que vous avez tentés pour soutenir ma cause. Si les accents de la plus haute éloquence que vous avez puisés dans le sentiment de la vérité et dans le dévouement de votre noble cœur n'ont pu convaincre mes juges, c'est qu'ils ne pouvaient pas être convaincus. Car dans votre admirable parole, vous avez dépassé l'effort humain.

Je ne me pourvoirai pas. Je ne veux pas prolonger devant le monde entier le spectacle d'une lutte aussi douloureuse, et je vous prie de ne faire aucune démarche en ma faveur.

Ce n'est plus aux hommes que je demande de me juger: c'est du temps, c'est de l'apaisement des passions que j'espère ma justification.

Attendu, ferme et résolu, fort de ma conscience, qui ne me reproche rien, l'exécution de la sentence.

Maréchal BAZAINE.

Trianon-sous-Bois, 11 décembre 1873.

—On lit dans le *Journal officiel*:

Aux termes des articles 141 et 143 du code de justice militaire, M. le maréchal Bazaine ayant laissé passer le délai de vingt-quatre heures sans se pourvoir en révision, la condamnation qui l'a frappé est devenue irrévocable.

Sur la proposition de M. le ministre de la guerre, M. le président de la République a commué la peine de mort prononcée contre le maréchal Bazaine en vingt ans de dégradation, à partir de ce jour, avec dispense des formalités de la dégradation civique, mais sous la réserve de tous ses effets.

Immédiatement après le prononcé du jugement, MM. le président et les membres du conseil de guerre ont adressé à M. le ministre de la guerre un recours en grâce dont voici la teneur:

"Monsieur le ministre,

"Le conseil de guerre vient de rendre son jugement contre M. le maréchal Bazaine.

"Jurés, nous avons résolu les questions qui nous étaient posées en n'écoutant que la voix de notre conscience. Nous n'avons pas eu revenir sur le long débat qui nous a éclairés. A Dieu seul nous devons compte des motifs de notre décision.

"Juges, nous avons dû appliquer une loi inflexible et qui n'admet pas qu'aucune circonstance puisse atténuer la crime contre le devoir militaire.

"Mais ces circonstances que la loi nous défendait d'invoquer en rendant notre verdict, nous avons le droit de vous les indiquer.

"Nous vous rappelerons que le maréchal Bazaine a pris et exercé le commandement de l'armée du Rhin au milieu de difficultés inouïes, qu'il n'est personne qui, au désastreux début de la campagne, n'ait chu des légions d'opérations.

"Nous vous rappelerons qu'au feu, il s'est toujours jeté avec audace; qu'à Borny, à Gravelotte, à Noisseville, nul ne l'a surpassé en vaillance, et que le 16 août, il a, par la fermeté de son attitude, maintenu le centre de sa ligne de bataille.

"Considérez d'ailleurs les services de l'engagé volontaire de 1831; comptez ses campagnes, les blessures, les éloges, et dites si ce qui lui manque pour mériter le bâton de maréchal de France.

"Songez à la longue détention qu'il vient de subir; songez à ce supplice de deux mois pendant lesquels il a entendu chaque jour discuter son honneur devant un tribunal où nous voulons croire qu'un prince de la République ne devait pas être appelé à exercer la sentence que nous prononçons.

"Et ceci, monsieur le ministre, l'assurance de notre respect.

Le Président: H. D'ORLÉANS.

Les Juges:

Général DE LA MORICIÈRE,
Général baron DE CHABAUD LA TOUR,
Général JOURDAN,
Général PRINCE,
Général RESNARD,
Général DE LA PEÑA.

Le général de la Peña a été remplacé par M. Bazaine par le colonel Villette, dont la femme était une amie de la nouvelle impériale.

Le maréchal n'a pas prononcé une parole; seulement on a lu de lui ses dernières notes écrites.

Depuis hier matin, M. Bazaine a gardé le plus grand sang-froid et la plus profonde indifférence au milieu de cette émotion universelle. Il a déjeuné après le colonel Willette, à une heure du matin, au long cheveu avec son mari.

M. Bazaine s'est couché hier de très bonne heure; il s'est endormi presque aussitôt après la prononciation de la sentence.

Il a reçu le matin de la journée d'hier la garde avait été doublée. Ce matin encore, elle était nombreuse. Ce qu'il a pu lire dans le courant de la journée, c'est la dépêche de félicitation télégraphiée.

C'est Mme Lachaud qui lui a apporté cette nouvelle. On a cru d'abord à quelque fausse alerte, mais en état de la salle a suffi pour faire croire à la vérité.

Versailles, 12 décembre, matin.

On croit que le maréchal Bazaine sera envoyé au fort de Sainte-Marguerite pour y subir sa peine.

L'île Sainte-Marguerite est située en face de Cannes. La distance de la côte à la première île est d'environ 1,000 mètres. Cette île a six kilomètres de longueur sur une largeur moyenne de 1,500 mètres. Le fort, qui est bâti sur le point le plus élevé de l'île, a trente mètres d'élévation au-dessus du niveau de la mer. Il est situé à l'extrémité nord-ouest de l'île, et commande entièrement la passe qui sépare l'île de Sainte-Marguerite de la pointe de la Croisette. A l'extrémité opposée, on trouve le fort de la Tour, bâti sur un rocher à pic, qui a été, dit-on, habité par le fameux masque de fer.

Le fort de Sainte-Marguerite a servi de prison aux nombreux prisonniers des diverses insurrections d'Algérie. Un bois le sépare de celle de Sainte-Honorat, qui est la plus petite des îles de Lérins. Elle contient un couvent fondé par saint Honorat, évêque d'Arles. Le couvent, qui a été ruiné par les guerres du moyen âge, a été reconstruit dans le style roman. Il est habité par des religieux de l'ordre de Cîteaux. Le fort de Sainte-Honorat a été construit par les Espagnols.

LE NOUVEAU MINISTRE DE FRANCE.

La *Tribune*, de New York, a pu se procurer quelques détails biographiques sur M. Barthold. Nous reproduisons ces détails à nos lecteurs réservés:

M. Barthold Jean-François Charles qui vient d'être nommé ministre plénipotentiaire auprès de la République des États-Unis, est né à Bourg, département de l'Ain, le 18 août 1804. Il est fils de Jean-Antoine Barthold, qui fut maire de Bourg, et qui, par sa fermeté et son attitude, maintint le centre de sa ligne de bataille.

"Considérez d'abord les services de l'engagé volontaire de 1831; comptez ses campagnes, les blessures, les éloges, et dites si ce qui lui manque pour mériter le bâton de maréchal de France.

"Songez à la longue détention qu'il vient de subir; songez à ce supplice de deux mois pendant lesquels il a entendu chaque jour discuter son honneur devant un tribunal où nous voulons croire qu'un prince de la République ne devait pas être appelé à exercer la sentence que nous prononçons.

"Et ceci, monsieur le ministre, l'assurance de notre respect.

Le Président: H. D'ORLÉANS.

Les Juges:

Général DE LA MORICIÈRE,
Général baron DE CHABAUD LA TOUR,
Général JOURDAN,
Général PRINCE,
Général RESNARD,
Général DE LA PEÑA.

Le général de la Peña a été remplacé par M. Bazaine par le colonel Villette, dont la femme était une amie de la nouvelle impériale.

Le maréchal n'a pas prononcé une parole; seulement on a lu de lui ses dernières notes écrites.

Depuis hier matin, M. Bazaine a gardé le plus grand sang-froid et la plus profonde indifférence au milieu de cette émotion universelle. Il a déjeuné après le colonel Willette, à une heure du matin, au long cheveu avec son mari.

M. Bazaine s'est couché hier de très bonne heure; il s'est endormi presque aussitôt après la prononciation de la sentence.

Il a reçu le matin de la journée d'hier la garde avait été doublée. Ce matin encore, elle était nombreuse. Ce qu'il a pu lire dans le courant de la journée, c'est la dépêche de félicitation télégraphiée.

C'est Mme Lachaud qui lui a apporté cette nouvelle. On a cru d'abord à quelque fausse alerte, mais en état de la salle a suffi pour faire croire à la vérité.

Versailles, 12 décembre, matin.

On croit que le maréchal Bazaine sera envoyé au fort de Sainte-Marguerite pour y subir sa peine.

L'île Sainte-Marguerite est située en face de Cannes. La distance de la côte à la première île est d'environ 1,000 mètres. Cette île a six kilomètres de longueur sur une largeur moyenne de 1,500 mètres. Le fort, qui est bâti sur le point le plus élevé de l'île, a trente mètres d'élévation au-dessus du niveau de la mer. Il est situé à l'extrémité nord-ouest de l'île, et commande entièrement la passe qui sépare l'île de Sainte-Honorat